

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE TROUVILLE-SUR-MER

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DEMANDE DE CONCESSION DE PLAGE NATURELLE A LA COMMUNE DE TROUVILLE-SUR-MER (14 715)

Par arrêté du 7 octobre 2025, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique préalable à la demande de concession de plage naturelle à la commune de Trouville-sur-Mer

Conformément aux dispositions des articles R.2124- 1 et suivants le préfet est l'autorité compétente pour instruire et accorder les demandes de concession de plage, et organiser l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 3 novembre à 2025 à 09h00 au mardi 18 novembre 2025 à 17h00**. Le siège de cette enquête publique est La mairie de Trouville-sur-Mer, sise 164 Boulevard Fernand Moureaux, 14 360, Trouville-sur-Mer.

M. Claude MADELAINE, responsable production agricole à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de CAEN.

Mme Sylvie de Gaetano, maire de la commune – SIRET : 211 407 150 00013 – sise 164 Boulevard Fernand Moureaux, 14 360, Trouville-sur-Mer est désignée comme responsable du projet ;

La personne-ressource, représentant le maître d'ouvrage M. Fabrice GONCALVES, directeur général des services de la mairie de Trouville-sur-Mer – téléphone : 02 31 14 41 41 – Courriel : fabrice.goncalves@trouvillesurmer.fr

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, le dossier pourra être consulté soit :

- Sous format numérique aux adresses ci-dessous :
 - Registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6766/>
 - sous la rubrique suivante : <https://www.calvados.gouv.fr/Publications/Avis-et-consultation-du-public/Avis-enquete-publique/Les-avis-d-enquetes-publiques-en-cours>
 - Sur poste informatique à la DDTM du Calvados aux lieux, jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous.
- Sous format papier aux lieux, jours et heures indiquées ci-dessous :

Lieux	Jours et horaires
Mairie de Trouville-sur-Mer (siège de l'enquête) 164 Boulevard Fernand Moureaux 14 360 Trouville-sur-Mer Téléphone : 02 31 14 41 41 Courriel : contact@trouvillesurmer.fr Adresse web : https://www.trouville.fr/	– Lundi, mercredi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; – Mardi, et jeudi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Direction départementale des territoires et de la mer 10 boulevard du Général Vanier – CS 75 224 14 052 Caen cedex 4 Téléphone : 02 31 30 64 00 – Fax : 02 31 44 59 87 Courriel : ddtm-gl@calvados.fr	- Du lundi au jeudi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 - Le vendredi et veille de jours fériés de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Trouville-sur-Mer ;
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, afin d'être annexé aux registres ;
- Sur le site internet de la société « PREAMBULES » au Registre dématérialisé suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6766/> ;
- par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-6766@registre-dematerialise.fr
- Sur poste informatique mis à disposition à la DDTM du Calvados aux lieux, jours et heures indiqués dans le tableau susvisé.

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6766/> et donc visibles par tous.

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, M. Fabrice GONCALVES , susnommé.

M. Claude MADELAINE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir les observations écrites et orales, aux jours et heures ci-dessous :

Lieux	Jours et horaires
Mairie de Trouville-sur-Mer	- Lundi 3 novembre de 09h à 12h - Samedi 8 novembre de 09h à 12h - Mardi 18 novembre de 14h à 17h

Le public pourra consulter, sur demande, à la fin de l'enquête et dès que disponibles, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados, au siège de l'enquête pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeables gratuitement, sur les sites internet suivants :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/6766/>
- <https://www.calvados.gouv.fr/publications/avis-et-consultation-du-public/avis-enquete-publique/les-avis-d-enquetes-publiques-en-cours>

Conformément aux dispositions de l'article R.2124-28 du Code général de la propriété des personnes publiques, M. le Préfet se prononcera par arrêté sur la demande de concession de plage à la commune de Trouville-sur-Mer.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE MARDI 18 NOVEMBRE 2025 À 17H00